

CAOUTCHOUCS DE CHAMCAR-LŒU (Cambodge) (1927-1949)

Une création de MM. [Joseph Labbé](#),
[Henry de Lachevrotière](#)
et [François Lyard](#)

La mise en valeur du Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 janvier 1927).

Le lundi 6 décembre à 15 heures, ont été vendus aux enchères publiques dans les bureaux de la Résidence supérieure, trois lots importants de terrains domaniaux. [...]

.....
3° — Le troisième lot, également levé par l'Administration et mis en vente sur son initiative, était situé sur les villages de Svay, Kompong-Svay et Chamcar-Krauch, région de Chamcar-Lœu, aux confins des circonscriptions de Kompong-Thom et Kompong-Cham, mesurait 6.000 hectares. Prix de base de 5 \$ 00 l'hectare, soit 30.000 \$, et la dernière enchère portée par M. de Lachevrotière a élevé le prix de l'hectare à 23 \$ 00, soit au total 138.000 \$. M. de Lachevrotière au nom d'un groupe de colons.

Ces ventes font ressortir l'importance qu'ont prise les terres rouges du domaine cambodgien aux yeux des sociétés financières constituées pour assurer au marché français un ravitaillement en caoutchouc.

Concession accordée
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1927, p. 320)

Par arrêté du résup au Cambodge du 15 janvier 1927 :
Il est fait concession accordée à MM. Chavigny de Lachevrotière, publiciste à Saïgon ; Auguste Bataille, avocat-défenseur à Vinh-Long [et adm. de la Société foncière du Cambodge (1927-1939)] ; et Joseph Labbé, industriel à Saïgon, d'un terrain domanial d'une superficie approximative de 6.000 ha, sis à Chamcarlœu (Kompong-Thom-Kompong-Cham), tel qu'il est délimité au plan annexé au cahier des charges approuvé le 1^{er} octobre 1926.

.....
Nouvelles sociétés indochinoises
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1927)

MM. Labbé, de Lachevrotière et Lyard créent la Société des Plantations de Chamcar Lœu, au capital de 16 millions de francs, pour exploiter un terrain de 6.000 hectares, sis à Chamcar Lœu (Kompong-Cham et Kompong-Thom, Cambodge) et acquis récemment en concession pour 23 piastres l'hectare.

La société a l'intention de planter ce terrain d'hévéas et d'ananas et de faire de la canne à sucre sur 6 ou 700 hectares facilement irrigables.

Ce terrain, composé d'excellente terre rouge, est bien connu, car c'est là que M. de Flacourt procéda à des essais de coton et de café. Il est couvert d'énormes sralaos de 20 à 30 mètres et on y trouve du poivrier sauvage et un peu de cardamome.

L'accès est assez facile ; la main-d'œuvre comprendra des Cambodgiens et des Kouys.

Plantations de Chamcar-Lœu
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 septembre 1927).

MM. Labbé, de Lachevrotière et Lyard créent la Sté des Plantations de Chamcar Lœu, au capital de 16.000.000 fr., pour exploiter un terrain de 6.000 hect. à Chamcar-Lœu (Kompong-Cham et Kompong-Thom, Cambodge) acquis récemment en concession pour 23 \$ l'hectare, à planter ce terrain en hévéas et ananas et de canne à sucre.

Électeurs français
de la [Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge](#)

Liste 1930
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Lyard [François]	Dir. de plantation [Chamcar-Lœu]	Kompong-Cham
------------------	----------------------------------	--------------

Le Procès Lyard
par BARBISIER [= Henri Cucherausset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1932).

On sait que M. Lyard, un des plus habiles hommes d'affaires du Tonkin, avait fait avec l'Administration des Douanes et régies un contrat mirobolant, qui lui assurait le monopole de l'exportation du sel dans des conditions tout à fait intéressantes. [...]

Le jugement [...] déboute M. Lyard de sa demande. Quant à l'opposition faite par les créanciers du demandeur sur les sommes que l'on espérait que l'Administration serait condamnée à lui verser, le jugement les a renvoyés à se débrouiller avec M. Lyard. Il s'agissait d'une somme d'un million de francs, évaluation provisoire des sommes dues par M. Lyard à la Société des caoutchoucs de Chamcar-Lœu, dont il était administrateur délégué. [...]

(*Bulletin administratif du Cambodge*, 1932, p. 1385-1386)

Phnom-Penh, le 3 octobre 1932.

Note postale n° 389 A

Le Résident supérieur p. i. au Cambodge à tous résidents Cambodge

S. M. N. P. C n° 350-A du 27 août 1932.

Vous fais connaître qu'ai délivré à la date du 29 septembre 1932, deux autorisations personnelles de recherches minières au Cambodge.

1° Autorisation n° 145, M. Tran-van-Tu, riziculteur au village de Thoi-An, canton de Kien-Dinh, province de Rach-Gia ;

2° Autorisation n° 146, à M. Adolphe Kaemmerer ¹, gérant de la Société des plantations Chamcar-Lœu (Kompong-Cham).

Pour le résident supérieur et par délégation :
Le Directeur des Bureaux,
Doucet.

Caoutchoucs de Chamcar-Lœu
Assemblée générale ordinaire du 20 septembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 octobre 1934)

L'assemblée est présidée par M. A[uguste] Bataille, assisté de MM. Lefèvre et [François] Liandrat [du groupe Labbé, également adm. des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa] comme scrutateurs.

Rapport du conseil

Messieurs.

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre, les comptes de notre sixième exercice, clos le 31 décembre 1933.

La solution du litige pendant à Paris n'a pas encore pu intervenir. Le retard en est dû aux nouvelles vérifications qui ont dû être entreprises après la mort du premier expert.

Nous n'avons pas manqué, devant la durée de la crise, l'aggravation de ses effets et l'impossibilité à laquelle nous nous sommes heurtés d'obtenir du gouvernement une avance, d'envisager de sévères compressions de nos dépenses.

Ces compressions ont porté spécialement et exclusivement sur le personnel du directeur. Nous avons supprimé le gérant européen dont la solde, quoique diminuée, nous était une lourde charge et reporté partie de l'économie ainsi réalisée sur l'entretien de la plantation.

Un surveillant cambodgien attaché à la plantation depuis plus de deux ans, parfaitement au courant des travaux, parlant français, cambodgien et annamite, pourvu d'une instruction relativement développée, a remplacé le gérant européen.

Il agit sous le contrôle effectif et direct de votre conseil, lequel s'exerce par des visites au moins bimensuelles correspondant généralement aux payes des coolies.

Plantation — A. Hévéas. — La plantation est d'une bonne venue uniforme. Les stumps de remplacement, mis en place dès que s'est établie la saison des pluies, ont tous été greffés, donnant ainsi avec ceux déjà en place et greffés une plantation homogène de valeur.

Les travaux d'entretien ont été, dès lors, les seuls à poursuivre et nous avons pu y consacrer, dès avant la fin de l'année, partie des économies venues de la suppression du gérant européen.

B. — Kapokiers — Les kapokiers sont de très belle venue. La récolte qu'ils nous ont donnée était trop peu importante pour avoir une valeur marchande eu égard à la dépréciation générale de tous les produits. Ils permettent d'escompter à brève échéance un rendement intéressant.

¹ Adolphe Kaemmerer (Gyorgyenovacs, Hongrie, 17 février 1893-Pakson, plateau des Bolovens, Laos, 1952) : frère cadet de Zoltan Kaemmerer (1891-1932), gérant de la forêt de Trang-Bom pour la [Biênhoà industrielle et forestière](#). Rejoint son frère à Trang-Bom en février 1927 en qualité de topographe. Épouse à Biênhoà, le 20 août 1927, Irène Berecz. Concessionnaire de 45 ha. 16 a. au village de Prêk-Svay, khum de Roang, srok de Kompong-Siêm, province de Kompong-Cham (13 juin 1934).

C. — Coton. Le rendement s'avère peu rémunérateur à cause des frais de main-d'œuvre pour la cueillette. Cette culture a été abandonnée.

D. — Tabac. Les diverses manufactures de tabac de Saïgon ont conditionné l'achat par elles de la récolte de façon telle que, étant donnés les frais de culture à engager, il nous a paru sage de ne pas nous lancer plus avant.

Les événements nous ont donné raison, les tabacs de la région ayant, cette année, beaucoup souffert des conditions atmosphériques.

Main-d'œuvre. — La main d'œuvre locale suffit à nos travaux.

Au cours de l'exercice 1933, aucun de vos administrateurs n'a eu à user de l'autorisation que vous leur avez accordée de traiter avec votre société en leur nom personnel. Nous vous demandons de leur renouveler cette autorisation.

Votre conseil, d'après l'article 21 des statuts est en entier en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale : vous n'avez donc à pouvoir à aucun remplacement.

Vous avez à désigner les commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments : MM. Deffaux et Mignot sont rééligibles.

BILAN ARRÊTE AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF			
Frais de constitution :	319.619 37		
Frais généraux direction :	58.000 00		
Frais généraux Saïgon :	61.028 32		
Frais généraux Paris :	137.195 85		
Frais généraux Procédure :	13.247 30	589.090 84	
Concession		3.462.707 87	
Plantation		2 585.687 16	
Immeubles :	440.996 13		
Mat. et Mob. plantation :	291.340 15		
Mat. et Mob. Paris :	2.400 00		
Autos :	35.622 24		
Cheptel :	7.338 25	777.696.77	7.415.182 61
En Caisse : Caisse Paris :	597 61		
En Caisse : Caisse Plantation :	2.814	3.412 21	
En Caisse : B.I.C. Paris :	108.653 20		
En Caisse : Caisse Bq franco-chinoise :	447 89		
En Caisse : Caisse B. I.C. Saïgon		1.174 71	
Banquier Indochin. :	49.869 19	160.144 90	163 557 11
Actionnaires 2 ^e 1/4 :	5.000 00		

Actionnaires 3 ^e 1/4 :	276.925 00		
Actionnaires 4 ^e 1/4 :	632.776 15	914.701 15	
débiteurs Indochine		17.399 96	
débiteurs Lyard (Intérêts)		83.982 90	
débiteurs Cédeo [Cie d'exportation d'Extrême-Orient (Lyard)] (Intérêts)		129.437 70	180.820 56
Prélèvements Lyard		299.898 45	
Prélèvements Cédeo		450.391 25	
Prélèvements Drouhin		88.275 65	838.565 35
Droits de transmission		21.940 97	
		21.940 97	1.956.028 03
		<u>9.534.767 78</u>	<u>9.534.767 78</u>
PASSIF			
Capital		9.000.000 00	9.000.000 00
Créditeurs Lyard		158.958 35	
Créditeurs Cédeo		111.313 60	270.27.1 95
Intérêts et agios Paris		15.123 23	
Intérêts et agios Saïgon		22.105 75	
Intérêts et agios prélèvements: 227.256 85		26.495 83	534.767 78
		<u>9.534.767 78</u>	<u>9.534.767 78</u>

Caoutchoucs de Chamcar-Lœu
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 décembre 1934)

Le siège social de la Société des Caoutchoucs de Chameur-Lœu est transféré 140, rue de Douaumont à Saïgon [= Caoutch. manufacturé Labbé].

MODIFICATION DE CAPITAL
Société des caoutchoucs de Chamcar-Lœu
(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1936)

Cette société, dont le siège social est à Saïgon, 140, rue Douaumont, **vient de réduire son capital de 9 millions à 900.000 francs**. Ce capital est actuellement en voie de réaugmentation au chiffre de 1.100.000 fr., par l'émission, au prix de 105 fr. de 2.000 actions d'une valeur nominale de 100 francs.

Étude de M^e LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière

Société des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu

Société anonyme au capital de 1.100.000 francs

Siège social : Saïgon, 140, rue Douaumont

AUGMENTATION DE CAPITAL

Insertion rectificative de l'insertion parue dans l'*Information d'Indochine* du 22 août
(L'*Information d'Indochine, économique et financière*, 29 août 1936)

1

Aux termes de sa délibération en date du 25 mai 1936, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu, société anonyme alors au capital de 9.000.000 francs, dont le siège social est à Saïgon, 140, rue Douaumont, réunie sur deuxième convocation, la première assemblée convoquée pour le 17 août 1936, n'ayant pu délibérer faute d'avoir réuni le quorum exigé par la loi ainsi que le constate un procès verbal de carence dressé le même jour et dont une copie certifiée conforme est demeuré annexée avec celle également certifiée conforme du procès verbal de l'assemblée du 25 mai 1936 à un acte en constatant le dépôt reçu par Maître Bérenger substituant Maître Leservoisier, notaire à Saïgon le 18 juin 1936, après avoir décidé de réduire le capital social à 900.000 fr., a décidé, en outre, sous la condition de la réalisation de cette réduction de capital, de le porter à 1.100.000 fr. par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune payables en espèces ou par compensation au taux de 105 fr. l'une, et sous la condition de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier l'article 7 des statuts [...]

L'*Information d'I. C.* du 29 août 1936



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE CHAMCAR-LŒU

Société anonyme au capital de 1.100.000 fr.
divisé en 11.000 actions de 100 fr. chacune

Société anonyme au capital initial de 1.100.000 fr.
ramené à 900.000 et reporté à 1.100.000 fr. suivant décisions
de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1936

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 30 septembre 1936

Statuts déposés chez M^e Leservoisier, notaire à Saigon
Siège social à Saigon

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE CENT FRANCS entièrement libérées

M. Devaurs Jean-Louis, receveur de l'enregistrement, demeurant à Mytho, est inscrit
sur les registres de la société pour douze actions de 100 fr., entièrement libérées, dont
les numéros sont détaillés au bordereau ci-dessous

Saigon, le 16 novembre 1936
Un administrateur (à gauche) : J. Labbé

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Poligny ².

Caoutchoucs de Chamcar-Lœu
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 décembre 1936)

Les actionnaires sont informés qu'en exécution de la première résolution de l'assemblée extraordinaire tenue à Saïgon le 25 mai 1936, le capital social a été ramené de 9 MF à 900.000 fr. par échange, sans conformité de numéros, dans la proportion de dix actions anciennes, coupon 2 attaché, contre une action nouvelle, coupon 2 attaché. De plus, il est rappelé aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur que la quatrième résolution de la même assemblée et la deuxième résolution de l'assemblée des porteurs de parts tenue à Saïgon, le 3 avril 1936, ont décidé la mise au nominatif de toutes les actions et parts de fondateur. Les opérations d'échange commenceront à partir du 16 novembre 1936, à notre bureau de correspondance, à Paris, 80, avenue de La Grande-Armée, de 10 à 11 et de 3 à 5, sauf le samedi après-midi, et à notre siège social, à Saïgon.

AEC 1937/1100 — Société des caoutchoucs de Chamcar-Leu,
140, rue de Douaumont, SAIGON (Cochinchine).
Bureau : 80, avenue de la Grande-Armée, PARIS (17^e).
Tél. : Galvani 80-62. — Télég. : 7 : Socarleu-Saïgon. — © : Cogef Lugagne.
Capital. — Société anon. fondée le 28 avril 1928, 1.100.000 fr. en 11.000 actions de 100 fr. — Parts : 11.600.
Objet. — Aménagement, défrichement, mise en valeur de tous terrains ; création et exploitation d'arbres à caoutchouc et de tous arbres et arbustes, plantes ou produits quelconques du sol. — La société possède 6.000 hectares près de Kompong-Cham (Cambodge), dont 200 ha. plantés en hévéas et 200 ha. en kapokiers.
Conseil. — MM. Joseph Labbé, présid. ; Auguste Bataille, Ho-Chi-Vang, F. Liandrat, E. Outrey.

251^e réunion mensuelle
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 18 septembre 1939)

Participants
LIÉFROID (Sté des Plant. de Chamcar-lœu).

Caoutchoucs de Kompong-Thom
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 7 octobre 1948)

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire du 22 septembre qui devait se tenir à Saïgon en vue de soumettre aux actionnaires un projet d'absorption de la Société des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu a été reportée au 13 octobre.

² Just [Gustave Quirot de Poligny](#) (1867-1938) : tour à tour planteur de poivre et de caoutchouc, riziculteur, professeur d'équitation.

1948-49 : ABSORPTION PAR LES [CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM](#)

AEC 1951-1140 *bis* — Société des caoutchoucs de Chamcar-Lœu, 14, rue. Belland, SAIGON (Sud Viet-Nam).

(Société absorbée en 1949 par la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, suivant décision des assemblées extraordinaires du 27 juillet 1948.)
